

— Aussitôt que Cort-Jan vit que sa victime prenait si doucement la chose, il lui ferma la bouche en s'écriant : "C'est vrai, messieurs, et si je ne permettais de donner à ce grand homme le titre glorieux de docteur de Pilferer, je me faisais en cela l'écho de tous les souverains qui le connaissent, de tous les sages qui le chérissent, de toutes les académies qui le révèrent. Mais respectons sa modestie, ce gracieux apauvage de la vertu et du mérite ; et bornons-nous à dire qu'il guérit tous les maux, au nombre de dix-sept cents, qui sont capables d'alléger l'espèce humaine. Nous ne sommes ici que ses humbles serviteurs. Mais quels que soient vos infirmités, accidents, caducités, fièvres diverses, maux de dents et douleurs en tout genre, soyez sûrs qu'il vous en défera à la minute. Vous pouvez entrer, mesdames et messieurs, on ne paye que les remèdes ; les consultations se donnent, et les prescriptions sont gratuites.

En achevant ainsi, il prit le bras du docteur et le fit descendre.

De toutes les choses sérieuses, la santé matérielle est peut-être la seule qui garde de l'intérêt sur les masses. Il se fit un mouvement dans la foule, pour franchir l'entrée de la tente où posait le docteur, que Cort-Jan avait amené à faire le personnage d'opérateur forain.

Les trois cornacs de Peperkoek avaient, dans les cabarets et dans les lieux de rassemblements, conté sur lui tant de merveilles, que la tente ne tarda pas à se remplir de consultants. Sa bonhomie et sa précision firent grand effet. La sûreté et l'aplomb avec lesquels, sur l'inspection d'une fiole d'urine, il paraissait reconnaître chaque maladie et prescrivait le traitement, lui fit plus d'honneur encore. Un incident acheva de le porter aux nues. Des farceurs, prenant le docteur pour un autre, avaient projeté contre lui une noire perfidie. Dans les nombreux échantillons d'urine qu'on présentait, ils glissèrent leur fiole, demandant, de l'air le plus innocent, ce qu'il en pensait. Le docteur Peperkoek éleva la fiole devant ses yeux ; et soit bonheur, soit hasard, soit véritable science, la remettant à celui qui l'avait apportée :—Donnez, dit-il, du foin et de l'avoine au malade.—C'était en effet de l'urine de cheval, que les plaisants du village lui avaient soumise pour lui tendre un piège.

Sa perspicacité fut tellement admirée, que la baraque jusqu'au soir demeura pleine et qu'un monceau de pièces de monnaie s'éleva auprès de lui.

Il ne put partir que le 4 mai, emportant plus d'argent qu'il n'en avait perdu dans sa fâcheuse rencontre, fier de s'être vu si heureusement apprécié, et pourtant recommandant bien à ses trois compagnons de garder le secret sur les cures foraines qu'il venait d'exercer.

Il arriva, le 7, à Saint-Germain, avec la prétention de travailler à la cour, aussi bien qu'il avait travaillé à la foire.

(Suite et fin au prochain numéro.)



ARCHITECTURE,  
SCULPTURE ET DORURE.



LE Soussigné a l'honneur d'informer le public en général, et MM. les Membres du Clergé en particulier qu'il continue d'exercer les arts de l'ARCHITECTURE, de la SCULPTURE, de la DORURE, dans lesquels sa longue pratique lui a permis d'apporter un grand perfectionnement.

Il recevra avec reconnaissance les ordres dont on voudra bien l'honorer, et il s'engage à exécuter avec promptitude, dans le dernier GOÛT, tout ouvrage dans sa ligne que l'on voudra bien lui confier ; enfin il ne négligera rien pour mériter l'encouragement qu'il attend de ses amis et du public en général.

Sa demeure est située vis-à-vis du Marché du Faubourg St. Laurent.

LOUIS THOMAS BERLINGUET, ARCHITECTE,

Ci-devant de Québec.

Montréal, 5 Mai 1843.

LIVRES NOUVEAUX.

LE SOUSSIGNÉ vient de recevoir une belle collection de  
LIVRES DE RELIGION, DROITS, MÉDECINE,  
LITTÉRATURE, &c &c &c.

AUSSI,

IMAGES, CHAPELETS, MÉDAILLES, &c &c &c.

Il se charge à l'ordinaire de préparer des RÉGISTRES de P.ROI de 12 à 400 feuillets.

Montréal, 18 Nov., 1842.

E. R. FABRE.

EXERCICE TRES DEVOT

St. Antoine de Padoue

LE  
TRAUMATURCH.

Petit Volume nouvellement imprimé avec de bons caractères, se vend à la Librairie de

THOMAS O'ARY,

RUE ST. PAUL, VIS-A-VIS L'HÔTEL RASCO,

Et chez les différents Libraires de cette ville.

NOUVELLE ÉDITION, REVUE, ET AUGMENTÉE DES PRIÈRES DE LA SYNTE MESSE, ET DES VÊPRES DU DIMANCHE.

COLLEGE

DE

SAINT-VINCENT ;

Près Richmond, (Virginie.)

CETTE INSTITUTION est agréablement située à un mille environ de Richmond, dans un lieu tout à fait favorable à l'étude et à la santé. L'objet des fondateurs est d'offrir à la jeunesse du sud, aux conditions les plus modérées les avantages d'une éducation complète pour l'esprit et le cœur. Les mathématiques, et autres sciences pratiques, également utiles, ainsi que les langues anciennes et modernes, feront partie du cours d'enseignement ; mais rien ne sera épargné pour préparer spécialement chaque élève à la carrière qu'il se propose de parcourir. La sévérité ne sera employée envers les élèves qu'autant que ce serait nécessaire ; mais l'exactitude de la discipline sera maintenue par des punitions employées à propos contre ceux qui l'enfreindraient. Les récréations se prennent toujours sous les yeux des professeurs, et dans le collège. On ne permettra point aux élèves de retenir aucun argent à leur disposition, et il est recommandé aux parents de ne pas leur accorder plus d'un escalin par semaine, pour leurs menues dépenses.—Les élèves ne feront point de visites, si ce n'est à leurs plus proches parents, et qu'autant que le président le jugera convenable ; dans tous les cas, ils ne passeront point la nuit hors de la maison. Ceux qui n'habitent pas dans le voisinage immédiat du collège n'auront point permission de visiter leurs familles, si ce n'est aux vacances qui commencent le 1er juillet, et finissent le 15 août.

Toutes les lettres écrites ou reçues par les élèves, excepté la correspondance avec les parents, seront sujettes à inspection, et toute lettre adressée soit aux élèves, soit aux directeurs de l'institution, doit être affranchie. Quoique la religion catholique soit seule professée dans le collège, les consciences ne seront point violentées. Cependant personne ne sera exempté de l'assistance aux exercices publics de religion outre les motifs d'ordre et d'uniformité, il est à souhaiter que le public soit à même d'apprécier avec connaissance de cause, les principes et les pratiques du catholicisme qui paraissent souvent attirer d'une manière assez marquée l'attention publique.

Les frais de livres, vêtements, etc. doivent être payés d'avance, à l'époque de l'admission de l'élève, et ainsi de suite à chaque semestre. Le prix de la pension, y compris la nourriture, le logement, le blanchissage, le raccommodage du linge et des bas, et les visites ordinaires du médecin, est de cent-cinquante piastres pour l'année scolaire, qui est de dix mois et demi. La moitié de cette somme doit être payée d'avance, à l'entrée de l'élève, et au commencement de chaque semestre, règle pour laquelle la modération des prix ne permet pas d'admettre d'exception. Ceux qui passent leurs vacances au collège, paieront vingt-piastres pour ce temps-là.

Il n'y a point de dépenses additionnelles, si ce n'est pour une maladie prolongée, ou pour des objets fournis aux élèves. Mais personne ne sera admis pour moins d'une demi session, et on ne fera aucune déduction sur un trimestre une fois commencé.

Toutes les précautions ont été prises en faveur des jeunes gens qui se destineraient à l'état ecclésiastique, de manière à écarter d'eux toute espèce de danger. Ils prendront leurs récréations dans une cour séparée, et auront des exercices de piété, destinés spécialement pour eux.

S'adresser à

Mgr. WHELAN,  
Evêque de Richmond,

ou aux

Rev. MM. O'BRIEN et BERNIER.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

On s'abonne au bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROUX, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au dessous, 1re. insertion,	2s.	6d.
Chaque insertion subséquente,		7½d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion,	3s.	4d.
Chaque insertion subséquente,		10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne,		4d.
Chaque insertion subséquente,		1d.

PROPRIÉTÉ DE J. C. PRINCE, Ptre. DE L'ÉVÊCHÉ  
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.